

L'emploi intérimaire en perspectives : les métiers délégués dans la prochaine décennie

Synthèse du rapport

« Métiers 2025 : bilan de la dernière décennie et perspectives pour l'emploi intérimaire »

La régulation du marché du travail largement questionnée par les mutations technologiques et organisationnelles

À la date de la rédaction de cette étude¹, la situation de la plupart des économies européennes est marquée depuis plusieurs années par une nette atonie de la croissance et la persistance d'un haut niveau de chômage. Pour une bonne partie de ces économies, il aura fallu plusieurs années pour rejoindre le niveau d'avant crise des agrégats macroéconomiques.

Parallèlement, la diffusion rapide d'une nouvelle vague d'innovations technologiques de rupture (robotisation industrielle complexe, automatisation de processus immatériels, élargissement du traitement de bases de données volumineuses, intégration croissance des données géolocalisées, développement d'algorithmes et de techniques d'intelligence artificielle...) a provoqué un renforcement considérable des exigences de compétitivité dans les entreprises.

Enfin, le développement d'offres innovantes dans plusieurs activités tertiaires comme le développement de plateformes de mise en relation entre utilisateurs finals et producteurs est apparu de nature à remettre en question la pertinence des modes de gestion de l'emploi dans la plupart des activités économiques. L'arrivée de ce type d'opérateurs a conduit la plupart des entreprises à s'interroger sur la pérennité même de leur modèle économique. À ces évolutions sont venus s'ajouter plusieurs éléments de perturbation du fonctionnement du marché du travail comme la progression du nombre de travailleurs détachés ou encore la montée en puissance de l'activité exercée en autoentreprise.

La conjonction de ces innovations technologiques et organisationnelles a fortement contribué à relancer le débat sur la place du travail et sur les perspectives d'évolution des modalités d'exercice de toute activité professionnelle. Les opérateurs du travail temporaire, dont le rôle dans l'intermédiation du marché du travail s'est sensiblement renforcé au cours des dernières années, ont été logiquement amenés à intégrer les conséquences de ces mutations dans l'exercice de leur activité et dans les réflexions sur leurs projets de développement.

Face à l'ampleur des mutations en cours, le projet d'étude piloté par l'observatoire de l'intérim et du recrutement s'est donné comme principal angle d'analyse l'approche par les métiers. En effet, l'étude s'est fixé comme objectif d'identifier les métiers sur lesquels porteront les missions de délégation dans les dix prochaines années ou ceux pour lesquels on pourrait constater des évolutions remarquables des modalités d'intervention des salariés du travail temporaire.

¹ « Métiers 2025 » : bilan de la dernière décennie et perspectives pour l'emploi intérimaire, Rapport Quadrat-études pour l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement, décembre 2016.

Retour sur l'exercice prospectif mené par l'observatoire du travail temporaire en 2007

En 2007, le rapport « L'emploi, l'intérim et les métiers à l'horizon 2015 » piloté par l'observatoire du travail temporaire montrait notamment le recours au travail temporaire s'était fortement diffusé dans les fonctions de l'entreprise (logistique, production industrielle...) où l'intensification des besoins de flexibilité (accélération des flux, volatilité des débouchés...) se heurtait aux contraintes rencontrées par les employeurs (pénuries de main d'œuvre, difficultés de recrutement, réglementation sur la gestion des contrats et des habilitations techniques...).

Dans un contexte où le volume de l'emploi intérimaire venait de doubler en à peine une décennie, l'étude pointait également l'évolution des motifs de recours à l'intérim chez les entreprises utilisatrices. En effet, celles-ci adaptaient progressivement leurs schémas d'organisation à la nouvelle donne concurrentielle, issue notamment de la diffusion de la mondialisation à l'ensemble des marchés, mais aussi de l'évolution de la demande finale ou encore de l'accélération des flux de marchandises et d'information. L'enquête auprès d'un large échantillon d'entreprises utilisatrices intégrée dans ce projet confirmait l'intégration progressive du travail temporaire dans les processus habituels de gestion de l'emploi des entreprises utilisatrices au détriment des causes plus ponctuelles ou non anticipées.

Les évolutions constatées ont été plus erratiques que les projections formulées dans le rapport du fait de l'amplitude du choc provoqué par la crise financière de 2008. En outre, quelques trajectoires sectorielles se démarquaient des prévisions : le mouvement de désindustrialisation a été plus considérable, et l'essor de certaines activités tertiaires (santé et action sociale, certains services aux entreprises) plus massif que prévu. La déformation sectorielle de l'emploi en faveur du tertiaire et au détriment de l'industrie a donc été plus rapide.

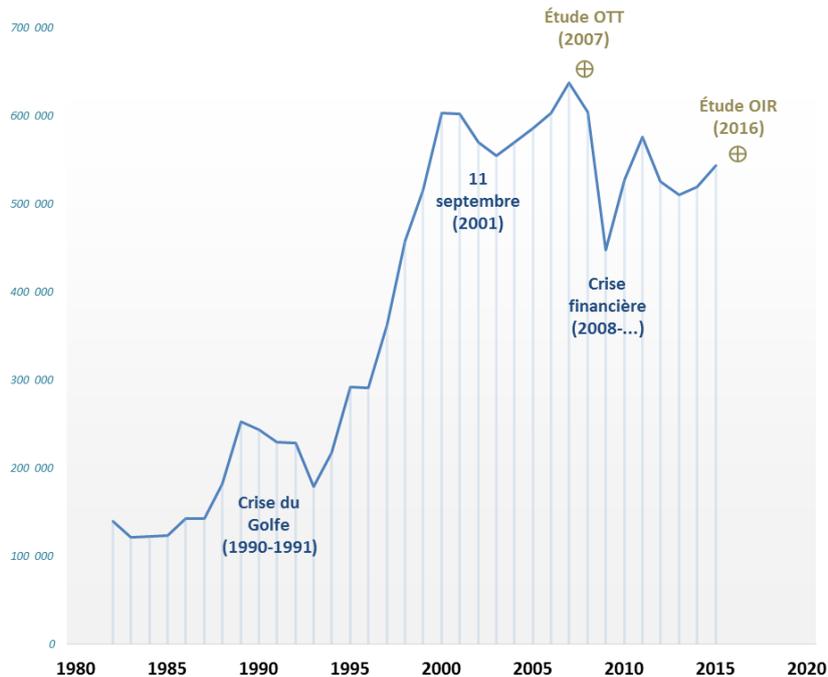
S'agissant du marché du placement permanent, les évolutions constatées ont été plutôt conformes aux prévisions : la diffusion a été modeste dans les ETT mais l'activité s'est développée via des filiales spécialisées. En outre, les délégations dans le tertiaire n'ont pas progressé au rythme escompté. En 2007, plusieurs évolutions pouvaient laisser penser que les ETT allaient élargir leur cœur de métier : recul de l'activité économique, élargissement du cadre réglementaire dans le secteur (placement permanent, fonction publique...). Tout au contraire, l'intérim a plutôt accentué sa spécialisation sur son cœur de métier que constitue l'emploi ouvrier, à l'intérieur duquel les modalités d'intervention se sont diversifiées vers un intérim de spécialité.

L'intérim a maintenu un haut niveau d'activité en renforçant sa spécialisation sur les profils ouvriers

Au cours de la dernière décennie, la crise financière de 2008 a mis à jour des difficultés plus structurelles des économies réelles. En particulier, les entreprises ont éprouvé des difficultés à adapter leurs effectifs à des volumes de production forcément très chamboulés et certains dirigeants ont regretté l'absence de dispositifs performants de type accompagnement du chômage partiel pendant cette période.

Pour l'intérim, l'adaptation à cette nouvelle donne a d'abord eu des conséquences quantitatives et le volume de missions de délégation de personnels dans les activités industrielles s'est fortement contracté (plus de 20% de baisse en 2009 de l'emploi intérimaire en etp). Cette trajectoire avait globalement été anticipée (Cf. encadré). Mais les effets de la crise ont également porté sur des aspects qualitatifs, notamment sur la nature des missions recherchées (recherche de compétences plus rares, gestion des habilitations...) et sur leurs modalités de réalisation (relations plus élaborées avec les commanditaires...). Plusieurs années après ce choc conjoncturel, tout semble indiquer que ces transformations sont pérennes : l'évolution des positionnements des entreprises utilisatrices et de leurs schémas organisationnels, la recherche de compétences plus spécifiques...

Trajectoire de l'emploi intérimaire (en etp) en France



Source : Dares, 2015, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

La perception des employeurs d'un coût trop élevé de la gestion de l'emploi (cotisations sociales, gestion RH, risque d'erreur de recrutement, éventuel risque prudhommal...) a conduit les entreprises à envisager de plus en plus l'externalisation auprès des entreprises de travail temporaire comme un mode régulier de gestion de leurs besoins d'emploi. Les entreprises clientes demandent plus fréquemment des prestations plus globales et intégrées, avec la gestion des contrats de travail, des habilitations techniques ou encore des contraintes administratives... Le travail temporaire a par ailleurs gagné de nouveaux adeptes chez les TPE-PME jusqu'alors peu tournées vers cette forme d'emploi. Les motifs de recours se sont ainsi déplacés des causes imprévues (surcroît d'activité, remplacement de personnel absent) vers des causes anticipées (pics d'activité...). À travers la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'offre (prestations plus intégrées, délégation de personnels en CDI intérimaire...), les entreprises du travail temporaire ont encore accentué leur spécialisation sur leur cœur de métier que constitue l'emploi ouvrier.

Pour les postes d'ouvriers non qualifiés (des industries de process, de la manutention...), l'automatisation des process (lignes de production, entreposage...) a entraîné un net recul des besoins de recrutement des entreprises utilisatrices. L'emploi salarié d'ouvriers non qualifiés a ainsi reculé de 16% au cours des dix dernières années. Pourtant, le recours à l'intérim s'est simultanément intensifié sur ce type de postes, probablement en raison de la capacité des entreprises de travail temporaire à pourvoir ce type de missions. Sur la dernière décennie, l'emploi intérimaire sur ce type de profils n'a reculé que de 7%. Les taux de recours, pourtant déjà élevés, se sont intensifiés sur les emplois non qualifiés de l'industrie, de la construction et de la logistique. Ce taux atteint désormais 16% sur ces métiers et à l'avenir, sa progression pourrait devenir plus difficile sans redéfinition du périmètre de la prestation.

Pour les postes qualifiés des métiers techniques (ouvriers et techniciens), l'évolution des processus de production dans l'industrie et les activités connexes (logistique...), a contribué à élever le niveau de qualification des personnels. Pour la branche du travail temporaire, la dernière décennie a consacré le développement d'un « intérim de précision ». Ainsi, les profils recherchés sont plus qualifiés et plus

précis. Les missions d'identification des compétences réalisées par les agences sont ainsi devenues souvent plus complexes. Aussi, l'élévation du niveau de qualification dans l'industrie a-t-elle contribué à accroître la part des profils très qualifiés (techniciens...) sur lesquels l'intervention de l'intérim est moins décisive. Le taux de recours a ainsi notablement progressé chez les ouvriers qualifiés, passant de 2,8% à 4,3% en l'espace de dix ans. Cette hausse significative du taux de recours a permis de contrebalancer les baisses d'effectifs dans ces métiers imputables à la désindustrialisation. La catégorie des ouvriers qualifiés est celle qui a connu la plus forte croissance du nombre de salariés intérimaires au cours de la dernière décennie : +61 000 etp entre 2004 et 2014. Elle représente désormais 35% des missions en 2014 contre un quart il y a dix ans. Ce type de délégation a donc constitué un véritable relais de croissance pour les ETT. C'est dans cet ensemble de métiers que se manifeste le plus nettement le déplacement de l'activité des agences de travail temporaire vers le placement de personnels plus qualifiés dans des domaines techniques sur des demandes plus pointues.

Au total, les transformations de l'emploi salarié (la hausse de la part des personnels qualifiés au détriment des emplois peu ou pas qualifiés, l'élévation du niveau de qualification dans les différentes professions...) n'ont finalement pas considérablement affecté la structure de la demande d'emplois intérimaires mais plutôt contribué à diffuser des modalités de recours à l'intérim plus élaborées et davantage diversifiées.

La projection de l'emploi intérimaire à l'horizon 2025

Si la période actuelle est marquée par de nombreux facteurs d'incertitude, on peut constater qu'une part significative des variables démographiques et des agrégats économiques suivent des trajectoires de longue période finalement assez consensuelles du fait des options politiques ou réglementaires décidées dans le passé. Ainsi, les projections de l'emploi intérimaire proposées dans cette étude sont calées sur les hypothèses des trajectoires sectorielles de l'emploi formulées dans le scénario central du rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications dit « Les métiers en 2022 » de France Stratégie (2015).

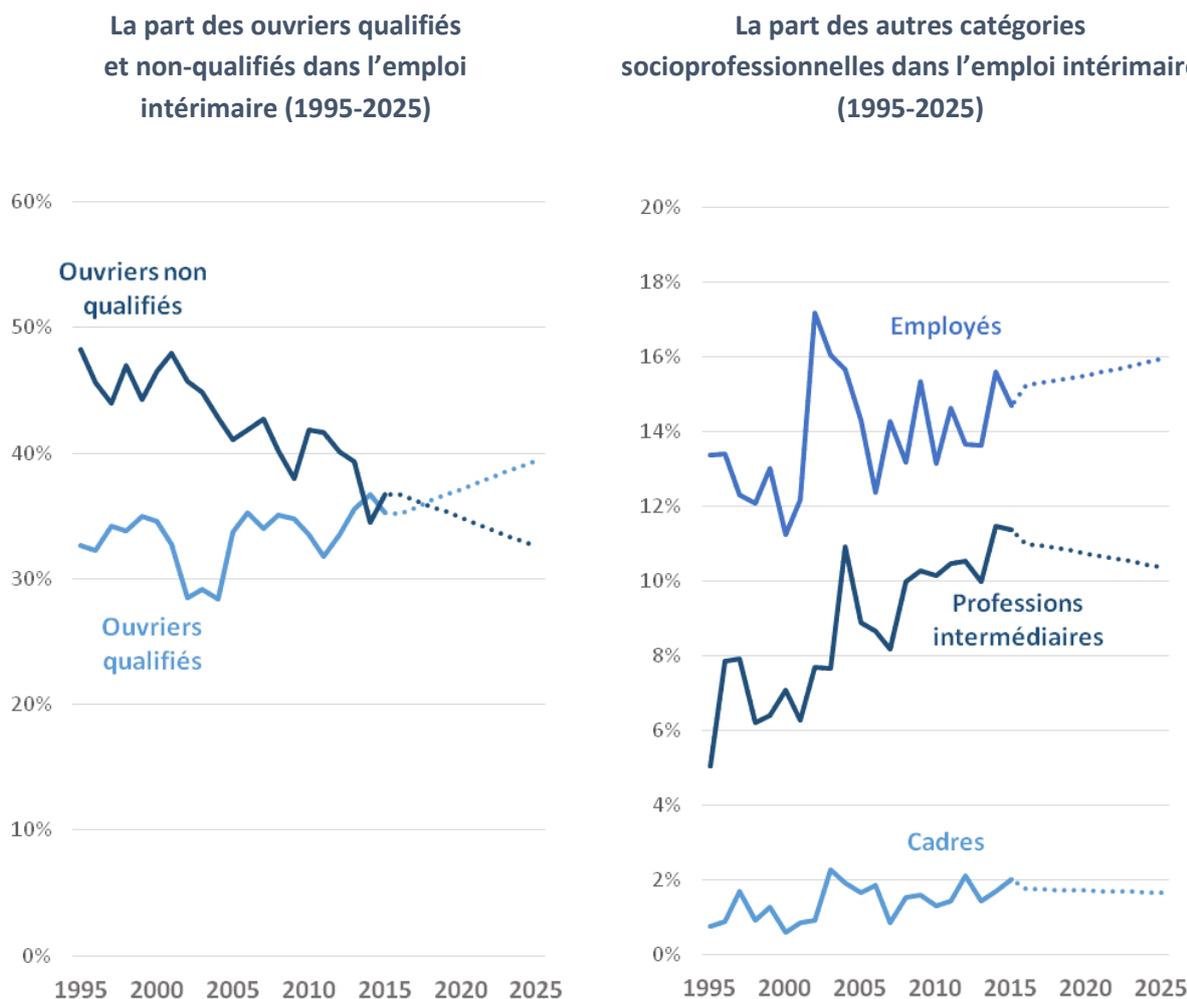
La principale option méthodologique retenue pour cet exercice réside dans l'hypothèse selon laquelle l'entrée sectorielle demeure pertinente pour examiner les évolutions de la demande de travail. En effet, il apparaît que si les débats peuvent être nourris lorsque l'on évoque les trajectoires possibles des facteurs de changement globaux, les analyses apparaissent nettement plus consensuelles lorsque l'on travaille sur les perspectives de l'emploi dans des secteurs d'activité bien définis. Le processus de production des projections d'emploi adopté pour cet exercice a donc consisté à examiner les trajectoires de l'emploi salarié et intérimaire dans un découpage de l'économie en 60 secteurs et selon une nomenclature de 105 métiers, de façon parallèle aux travaux menés lors de l'exercice de 2007.

Les intérimaires de 2025 : toujours une majorité d'ouvriers, mais des profils plus qualifiés

D'après la projection réalisée selon les hypothèses du scénario central, les trois quarts des effectifs intérimaires resteraient concentrés dans les 6 pôles de métiers suivants :

1. Le premier pôle de métiers intérimaires serait constitué par les ouvriers qualifiés de l'industrie (agro-alimentaire, mécanique, métallurgie...) : cela signifie que le volume d'emploi sur les postes d'ouvriers qualifiés devrait dépasser les effectifs d'ouvriers non qualifiés dans l'industrie en 2025, avec 86 000 etp intérimaires. Dans ce premier pôle, l'enjeu pour les entreprises du travail temporaire serait d'accompagner l'évolution technologique des processus de production sur un marché d'emploi pénurique, via des actions de formation, de sourcing et de gestion des carrières du personnel intérimaire.

2. D'après la projection réalisée dans ce scénario central, l'emploi intérimaire chez les ouvriers non qualifiés de la manutention et des process industriels (agroalimentaire, mécanique, métallurgie...) subirait le recul des besoins de main d'œuvre sur ces profils. Le taux de recours resterait toutefois extrêmement élevé sur ces postes (20% d'emploi intérimaire). Avec 79 000 etp, cet ensemble de métiers constituerait le deuxième pôle pour le travail temporaire à l'horizon 2025. En particulier, les ETT devront pourvoir des besoins d'emploi de plus en plus spécifiques en déléguant des publics de plus en plus éloignés du marché du travail, du point de vue du savoir-être et de la motivation, ou encore des compétences numériques... Pour autant, l'intérim permet traditionnellement de mettre à l'emploi les personnes les moins qualifiées. Son rôle d'insertion pourrait se voir renforcé dans un contexte d'exclusion de plus en plus forte des personnes peu qualifiées du marché du travail.



Source : rapport « Métiers 2025 », Observatoire de l'intérim et du recrutement, Quadrat-études, 2016

3. Troisième pôle de métiers, les ouvriers de la construction rassembleraient 67 000 etp intérimaires à l'horizon 2025. Les ETT devront pérenniser l'activité face à la dégradation de la conjoncture et la concurrence croissante d'autres formes d'emploi comme le travail détaché et l'autoentrepreneuriat, même si le scénario retenu table sur une moindre progression que lors des années récentes.

4. Les ouvriers de la logistique représenteraient le quatrième pôle de métiers intérimaires, avec 58 000 etp. Comme chez les ouvriers non qualifiés de l'industrie, les ETT devront déléguer des publics de plus en plus éloignés de l'emploi sur des postes de plus en plus spécifiques.

5. Cinquième pôle de métiers, les employés du commerce et des services aux particuliers atteindraient

un volume de 32 000 etp intérimaires.

6. Le sixième pôle de métiers serait constitué par les employés du domaine de la santé et de l'action sociale, avec un volume de 30 000 etp. Dans ces deux pôles, les ETT développeraient l'activité auprès des structures culturellement peu utilisatrices d'intérim, dans un contexte de concurrence croissante d'autres modes d'appariement de l'offre-demande (plateformes d'intermédiation...), car elles proposeraient des solutions de recrutement performantes.

Les pôles de métiers de l'intérim à horizon 2025

	Agriculture et IAA	Industrie	Construction	Transport, logistique et commerce de gros	Commerce de détail, hôtellerie, restauration	Services aux entreprises	Administration, santé, social
Agriculteurs							
Indépendants, chefs d'entreprises							
Cadres		1		1		1	1
Professions intermédiaires	1	1	1	1	1	1	1
Employés		1	1	1	2	2	2
Ouvriers qualifiés	2	5	4	3	1	1	1
Ouvriers non qualifiés	2	4	2	3	1	2	1

Légende

- 1 Moins de 10 000 etp en intérim
- 2 10 000 à 20 000 etp en intérim
- 3 20 000 etp en intérim
- 4 + par tranche de 10 000 etp

Source : rapport « Métiers 2025 », Observatoire de l'intérim et du recrutement, Quadrat-études, 2016

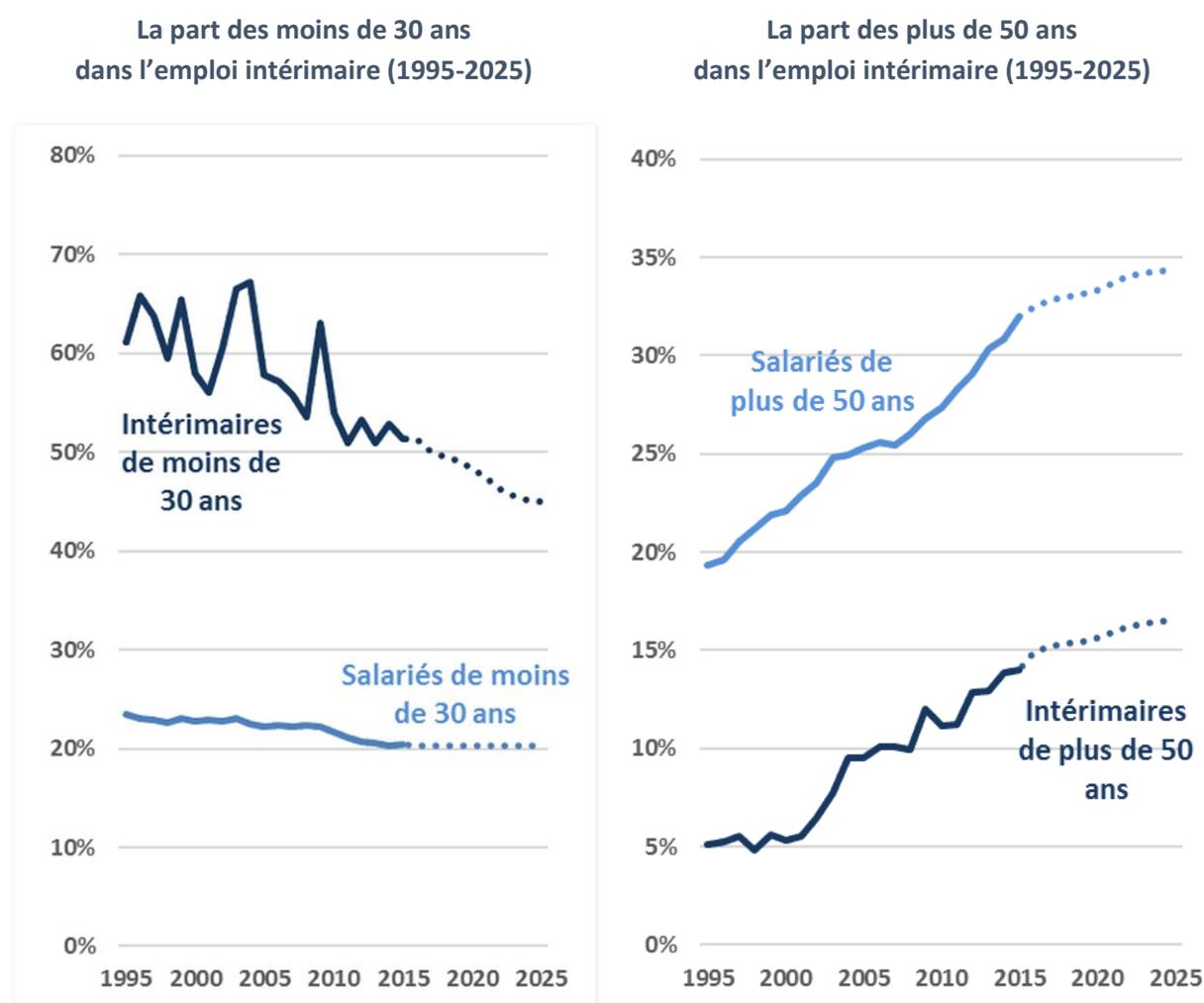
À la date de rédaction de la synthèse de l'étude « Métiers 2025 » (juin 2017), de nombreux indicateurs macroéconomiques traduisent la franche amélioration de la situation conjoncturelle nationale. Comme le secteur du travail temporaire occupe traditionnellement une position avancée dans les phases de retournement des cycles économiques, les effets sur l'intérim sont apparus rapidement et bénéficient d'une amplitude nettement plus forte que sur l'emploi salarié. La progression de l'emploi intérimaire a donc été particulièrement forte au cours des derniers trimestres et le nombre d'emplois mesuré en équivalents temps plein devrait rejoindre le point haut atteint en 2007 à plus de 600 000 etp. Pendant cette nouvelle phase de croissance, les secteurs utilisateurs qui contribuent le plus à la progression des effectifs intérimaires sont les pôles de spécialité de l'emploi intérimaire (production industrielle, construction, transport et logistique...).

L'évolution des emplois délégués contribuera à faire évoluer l'emploi intérimaire vers des profils plus âgés et diplômés

Les évolutions de la composition de l'emploi intérimaire par métier s'accompagnent de modifications des profils des salariés intérimaires. À l'instar de l'ensemble de l'économie, la population intérimaire devrait connaître un recul du nombre de non diplômés de formation initiale dans la population intérimaire et la progression des diplômés techniques (CAP, BEP, brevets professionnels...).

Les spécificités des intérimaires en termes de pyramide des âges devraient quant à elles se réduire. En effet, la baisse tendancielle des jeunes parmi les intérimaires devrait se poursuivre, parallèlement au renforcement du poids des seniors : la projection table sur 45% de moins de 30 ans pour 16% de plus de 50 ans parmi les intérimaires en 2025.

La part des femmes devrait connaître une hausse limitée du fait du maintien du recours à l'intérim dans des activités fortement masculinisées comme l'industrie ou la construction : 38% des intérimaires seraient des femmes en 2025.



Source : rapport « Métiers 2025 », Observatoire de l'intérim et du recrutement, Quadrat-études, 2016